

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIÈME
CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER**

SESSION 2021

Épreuve n°1

Épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, en la réponse à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

(durée : 1h30 – coefficient : 3)

IMPORTANT :

Aucune signature ou signe distinctif ne doit apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours.

Utiliser une encre bleue ou noire à l'exclusion de toute autre couleur et sans panachage.

Ce dossier comprend 3 pages y compris celle-ci .

Handicap. Osez le féminisme! demande de "désolidariser" l'allocation des revenus du conjoint

(Ouest France, le 14/02/21)

L'association Osez le féminisme! a jugé "*urgent de désolidariser le calcul et le versement de l'Allocation adulte handicapé (AAH) "des revenus du conjoint" pour permettre "l'autonomie des femmes en situation de handicap» et les protéger "contre les violences".*

Cette allocation est "*souvent la seule ressource*" des personnes handicapées, qui dépendent "*donc entièrement*" de leur conjoint pour leurs "*dépenses courantes*", leurs "*frais de santé*", poursuit l'association.

Or, "*en cas de séparation, le versement de l'AAH n'est pas automatique et les femmes en situation de handicap se retrouvent alors sans ressources. Dans ces conditions, réussir à quitter un conjoint violent devient une mission impossible*", s'inquiète Osez le féminisme, en précisant que "*34 % des femmes en situation de handicap sont victimes ou ont été victimes de violences de la part de leur conjoint*". À ce propos, il existe un numéro d'écoute national dédié aux femmes victimes de violences, le 3919.

Interrogée sur France Inter, la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel, a dit préparer "*un dispositif efficace*" afin qu'il n'y ait pas de "*mise en dépendance*" des femmes handicapées "*subissant des violences dans leur couple*". "*Je serai intraitable pour qu'elles récupèrent immédiatement leur allocation*", a-t-elle affirmé.

Mais, a-t-elle ajouté, "*toutes les allocations sont sous conditions de ressources*" avec une prise en compte de celles du couple, "*c'est l'essence même de notre pratique*".

Les personnes handicapées "*veulent être citoyens de droit commun, donc avoir des allocations qui sont sous conditions de ressources*", a-t-elle assuré.

En outre, si une personne handicapée qui travaille n'est plus en couple, "*son plafond va baisser*" et elle risque aussi de "*perdre son allocation*" : "*Donc, ce n'est pas si simple que ça*", souligne la secrétaire d'État.

Créée en 1975 pour compenser l'incapacité de travailler, l'AAH est versée selon des critères médicaux et sociaux. Augmentée en 2019, elle est passée de 820 à 900 € mensuels (maximum pour une personne seule). Elle est actuellement versée à plus d'1,2 million de personnes, dont 270 000 vivent en couple.

- 1) Qu'est-ce que l'AAH et dans quel but et selon quel(s) critère(s) est-elle attribuée ? Quel membre du Gouvernement est compétent en la matière ?
- 2) Est-ce que l'AAH peut être attribuée à une personne qui travaille ?
- 3) Quels sont l'objet et l'objectif de la demande de l'association Osez le féminisme ! ?
- 4) Quels sont les éléments qui, selon l'association Osez le féminisme!, justifient cette demande ?
- 5) Combien de personnes sont concernées par cette demande ?
- 6) Quelle est la proposition du Gouvernement ?
- 7) Définissez dans le contexte de l'article le terme « désolidariser »
- 8) Résumez l'article en 80 mots maximum (une lettre suivie d'une apostrophe telle que *l'* ou *n'* ne compte pas pour un mot)